



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2016**

**DATE DE
CONVOCAATION**

11 Mars 2016

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 14
ABSENTS : 05
QUORUM : 10
PROCURATION : 00



DELIBERATION N°09/2016/MT

Participation financière aux obsèques de Monsieur Ernest TARCY

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE SEIZE MARS A SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. **Patrick LECANTE**, Maire
M. **Patrick LABEAU**, 1^{er} Adjoint
Mme **Marcelline POPO**, 2^{ème} Adjointe
Mme **Liliane DAUPHIN**, 4^{ème} Adjointe
Mme **Valérie BATAILLIE**, Conseillère
Mme **Rosaline CAMILLE SIDIBÉ**, Conseillère
Mme **Eldha SAMEDI**, Conseillère
M. **Joseph Michel FEVRY**, Conseiller
Mme **Marie-Claude LACROIX PINSON**, Conseillère
M. **Donel DUCCE**, Conseiller
M. **Thierry MARIE-CLAIRE**, Conseiller
M. **Christian PORTHOS**, Conseiller
M. **Jocelyn PRALIER**, Conseiller
Mme **Eléonore JOHANNES**, Conseillère

ABSENTS EXCUSES : M. **Brice SEPHO**, 3^{ème} Adjoint
M. **Jean-Yves TARCY**, 5^{ème} Adjoint
M. **Vincent MAYEN**, Conseiller
Mme **Isabelle AUBIN**, Conseillère

ABSENTS :
Mme **Marlène MONTET**, Conseillère

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application des articles L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **Marcelline POPO** a été nommée à ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur **Jean-Yves TARCY** s'est retiré pour le vote de cette délibération.

Délibération n°09/2016/MT
Participation financière aux obsèques de Monsieur Ernest TARCY

En date du 1^{er} Février 2016, la Commune de Montsinéry-Tonnégrande a été informée du décès de Monsieur Ernest TARCY, survenu le 31 Janvier 2016 à l'hôpital de Cayenne (C.H.A.R) à l'âge de 83 ans. Originaire de la Commune, né à l'habitation de Petit Cayenne, ayant travaillé en tant qu'agriculteur et pêcheur, Monsieur Ernest TARCY a dû se rapprocher de la capitale pour des raisons professionnelles.

Madame Sylviane TARCY, fille de Monsieur Ernest TARCY disposant de modestes revenus ne peut couvrir l'ensemble des frais d'obsèques. A ce titre, elle a fait établir un devis auprès de Roc Eclerc Outremer Funéraire, s'élevant à la somme totale de 3 051,78 €. Madame Sylviane TARCY a pu verser à ses frais un acompte de 600 €. Cependant, il reste un reliquat de 2 451, 78 €.

Ainsi, une demande d'aide financière a été faite à la Collectivité Communale pour la prise en charge partielle des frais d'obsèques de Monsieur Ernest TARCY, correspondant au reliquat. Conformément aux articles L.2213-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, « le Maire ou, à défaut, le représentant de l'Etat dans le Département pourvoit d'urgence à ce que toute personne décédée soit ensevelie et inhumée décemment sans distinction de culte ni de croyance ».

Les décisions à prendre sont les suivantes :

- Approuver la prise en charge partielle des frais d'obsèques de Monsieur Ernest TARCY, pour la somme de 2 451, 78 € ;
- Autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes les pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport n°09/MT/2016 de Monsieur le Maire portant sur la participation financière aux obsèques de Monsieur Ernest TARCY ;

Après avoir entendu les explications du Maire et délibéré ;

DECIDE :

Article 1: **APPROUVE** la prise en charge partielle des frais d'obsèques de Monsieur Ernest TARCY, pour la somme de 2 451, 78 €.

Article 2: **AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

POUR	14	dont procuration(s)	00
------	----	------------------------	----

CONTRE	00	dont procuration(s)	00
--------	----	------------------------	----

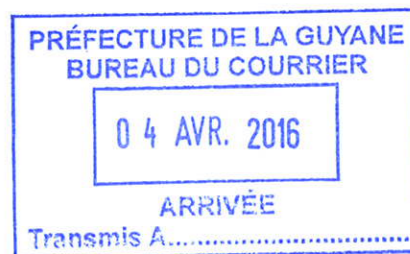
ABSTENTION	00	dont procuration(s)	00
------------	----	------------------------	----

Le Maire,



Patrick LECANTE

Publication le :



Délibération n° 09 /2016/MT :
Participation aux obsèques de Monsieur Ernest TARCY

<p align="center">Patrick LECANTE</p>  <p align="center">Maire</p>	<p align="center">Patrick LABEAU</p>  <p align="center">1er Adjoint au Maire</p>
<p align="center">Marcelline POPO</p>  <p align="center">2ème Adjointe au Maire</p>	<p align="center">Brice SEPHO</p> <p align="center">ABSENT</p> <p align="center">3ème Adjoint au Maire</p>
<p align="center">Liliane DAUPHIN</p>  <p align="center">4ème Adjointe au Maire</p>	<p align="center">Jean-Yves TARCY</p> <p align="center">ABSENT</p> <p align="center">5ème Adjoint au Maire</p>
<p align="center">Valérie BATAILLIE</p>  <p align="center">Conseillère Municipale</p>	<p align="center">Vincent MAYEN</p> <p align="center">ABSENT</p> <p align="center">Conseiller Municipal</p>
<p align="center">Rosaline CAMILLE SIDIBE</p>  <p align="center">Conseillère Municipale</p>	<p align="center">Eldha SAMEDI</p>  <p align="center">Conseillère Municipale</p>
<p align="center">Joseph Michel FEVRY</p>  <p align="center">Conseiller Municipal</p>	<p align="center">Marie-Claude LACROIX PINSON</p>  <p align="center">Conseillère Municipale</p>
<p align="center">Donel DUCCE</p>  <p align="center">Conseiller Municipal</p>	<p align="center">Isabelle AUBIN</p> <p align="center">ABSENTE</p> <p align="center">Conseillère Municipale</p>
<p align="center">Thierry MARIE-CLAIRE</p>  <p align="center">Conseiller Municipal</p>	<p align="center">Christian PORTHOS</p>  <p align="center">Conseiller Municipal</p>
<p align="center">Marlène MONTET</p> <p align="center">ABSENTE</p> <p align="center">Conseillère Municipale</p>	<p align="center">Jocelyn PRALIER</p>  <p align="center">Conseiller Municipal</p>
<p align="center">Eléonore JOHANNES</p>  <p align="center">Conseillère Municipale</p>	

PRÉFECTURE DE LA GUYANE
 BUREAU DU COURRIER
 04 AVR. 2016
 ARRIVÉE
 Transmis A.....